

## DECISION DU MAIRE

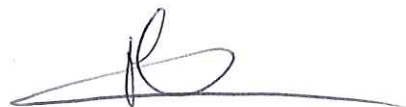
### **Signature d'un contrat de coproduction avec l'association BALLETS COSMIQUE**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de coproduction avec l'association BALLETS COSMIQUE domiciliée Théâtre de l'Elysée – 14 rue Basse-combalot 69007 LYON pour une coproduction sur la création du spectacle « Anatopies » pour un montant de 5.275 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 13 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine

Publié le 19/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221213-229-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022